

Niveaux de consultation:

Les ententes prévoyant des restrictions avec la République populaire de Chine, la Malaisie, la Thaïlande, les Philippines, la Pologne et la Bulgarie comportent des niveaux de consultation en plus des niveaux de restriction. Les gouvernements de ces pays entameront des négociations avec le gouvernement du Canada, en vue d'en arriver à un accord sur le niveau approprié de restriction pour tout produit de textile ou de vêtement visé par les niveaux de consultation toutes les fois que, de l'avis du gouvernement du Canada, les conditions sur le marché canadien sont telles que la limitation de tout nouveau commerce d'un de ces produits peut s'avérer nécessaire pour éliminer un risque réel de bouleversement du marché. Le gouvernement du Canada ne cherchera pas à entamer des consultations tant que les importations au Canada n'atteindront pas au moins les niveaux de consultation au cours de toute période particulière de restriction. Jusqu'à ce que les consultations en viennent à un règlement mutuellement satisfaisant, les gouvernements des pays exportateurs (sauf celui de la République populaire de Chine) limiteront leurs exportations des produits en question comme il suit:

Malaisie et Thaïlande - 115 % du niveau de consultation ou le niveau des expéditions réelles pendant la période courante de restriction, en choisissant le plus élevé des deux;

Philippines - 115 % des exportations pendant l'année précédente ou 115 % du niveau de consultation, en choisissant le plus élevé des deux;

Pologne - 106 % du niveau des exportations signalées pendant la période de 12 mois se terminant deux mois avant celui où l'une des parties a demandé des consultations;

Bulgarie - 106 % du niveau de consultation.